

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à 10h00, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

Convocation faite le 20 juin 2025

Nombre de délégués en exercice : 48

Nombre de délégués présents : 18

Nombre de votants : 26

Nombre de voix : 103

Présents titulaires (15) :

Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Monsieur Benoist AULANIER représentant des Communautés de Communes
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Alain DUBOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités
Monsieur Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'agglomération du Niortais
Monsieur Hindeley MATTARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

Présents suppléants (3) :

Monsieur Matthieu ALIX pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Madame Christine SEGUINEAU pour la région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Guillaume GARRIGUES pour Bordeaux Métropole

Pouvoirs (8) :

Monsieur Frankie ANGEBAULT à Madame Sylvie AUBERT
Monsieur BAUDIN Claude à Monsieur Bertrand AYRAL
Monsieur CAPERAN Michel à Monsieur Nicolas PATRIARCHE
Madame Frédérique CHARPENEL à Monsieur Alain DUBOURDIEU
Monsieur Jean GALAND à Monsieur Renaud LAGRAVE
Madame Line MEODE à Monsieur Bertrand AYRAL
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH à Monsieur Renaud LAGRAVE
Monsieur Dominique SIX à Monsieur Alain LECOINTE

Absents Excusés (33) :

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac
Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Madame Catherine BERNARD pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne
Monsieur Eric BERNARD pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud
Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais
Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Florian CHANTEGREIL pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud
Monsieur Jacques COLOMBIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Xavier DANÉY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jean GALAND représentant des Départements
Madame Véronique GLEYZE pour le Communauté d'agglomération du Marsan
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole
Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Didier PORTRON pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Madame Claude MELLIER est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle a acceptées.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2025

DELIBERATION 2025_026 : AVIS DES COMITES DE BASSIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les délibérations du Comité Syndical, n°2018_11 du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et n°2025_004 du 3 février 2025 relative à la désignation et modification des délégués de bassin,

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

Considérant la nécessité de créer, aménager et équiper des lieux d'intermodalité permettant d'améliorer et de faciliter le parcours voyageur,

Considérant les résultats des études du Schéma Multimodal ainsi que des échanges issus des différents groupes de travail, comités techniques et ateliers,

Considérant la méthodologie proposée dans le cadre de l'étude "Hubs et la déclinaison de cette démarche aux différentes échelles du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, à savoir au niveau régional comme au niveau des bassins de mobilités,

Considérant l'avis favorable du Comité de Bassin de Gironde-Garonne, réuni le 21 mai 2025, sur l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois en tant que nouveau membre du syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités ;

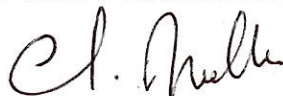
Considérant l'avis favorable du Comité de Bassin de Limousin Périgord, réuni le 06 juin 2025, sur l'adhésion de la Communauté de Communes de Haute-Corrèze en tant que nouveau membre du syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider les avis des Comités de Bassin de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, joints en annexes de la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Secrétaire de Séance,



Claude MELLIER

Le Président,



Renaud LAGRAVE,

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le **30/06/2025** et de sa publication sur le site internet du Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités le **01/07/2025**
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue des 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai, le Comité de Bassin Gironde Garonne du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH

Convocation faite le 14 mai 2025

Présents titulaires (4) :

Monsieur Benoist AULANIER pour la Communauté de Communes de Montesquieu
Madame Catherine BERNARD pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne
Monsieur Edouard QUINTANO pour la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole

Absents excusés (8) :

Monsieur Eric BERNARD pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud
Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais
Monsieur Xavier DANNEY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités
Monsieur Jean GALAND pour le Département de la Gironde
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine

AVIS 2025_01 : ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS AU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés en date du 25 mars 2025,

Vu les délibérations n°2018_011 du 29 octobre 2018, n°2024_06 du 5 février 2024, n°2024_024 du 15 juillet 2024, n°2024_037 du 16 décembre 2024 et n°2025_004 du 03 février 2025 du Comité Syndical, relatives à la composition des comités de bassin et à la désignation des délégués de bassin,

Vu la délibération n° 57/2025 du 3 avril 2025 du Conseil Communautaire relative à la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois au Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Considérant la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

Considérant que les déplacements pendulaires sont de plus en plus imbriqués à l'échelle d'un bassin de mobilités, et non d'une seule agglomération,

Le Comité de Bassin, à l'unanimité, donne un avis favorable :

- **Sur l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois au Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités**

Le Président du bassin
Gironde - Garonne,

Clément ROSSIGNOL-PUECH

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 57/2025

Séance du 03 avril 2025

Date de la Convocation : 28 mars 2025

Lieu : Espace îlot Porte de Campagne – Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot

Heure de la séance : 18h25

Membres en exercice : 61

Présents : 38 – Représentés : 11 – Absents : 12

Président de séance : M. Gérard RÉGNIER (Président)

Secrétaire de séance : Mme Béatrice VAQUIER

Présents : Mmes et MM. Bernard AJON – Corine BARTHEROTTE - Pierre BERNOU – Jacques BORDERIE – Thomas BOUYSSONNIE - Michel BRUYERE – Gilles CHAROLLAIS – Xavier CLERC – Chantal de BRONDEAU – Anne DELLIAUX - Jean-Max DOMINIQUE – Jean-Jacques DULAURIER – Christine DUMAS – André FORGET – Christian GILLET – Marie-Laure GRENIER – Gilles GROSJEAN – Serge HUC - Djamila KERAVAL – Christiane LAFAYE-LAMBERT - Jean-Marie LAFOSSE – Michel LAVILLE – Xavier LLOPIS – Brigitte MONBOUCHET – Pascal MOURGUES – Héléna NICODEMO – Nicole PAGES – Jean-Paul PEREUIL – Bertrand PLANTE – Christelle PRELLON – Pierre-Jean PUDAL – Gérard RÉGNIER – Christian ROUSSEAU – Léopold TALOU – Béatrice VAQUIER – Yvon VENTADOUX – Guy VICTOR – VIEIRA Maria de Lurdes

Représentés : Mmes et MM. Maëlle BLAZEJCZYK par Serge HUC - André BRUNET par Gérard REGNIER – CABAS Jean-Paul par Nicole PAGES – Anne-Marie DAVELU-CHAVIN par Anne DELLIAUX – Cyril FRIEDRICHS par Jean-Jacques DULAURIER – Gilles HOUSSIN par Gilles CHAROLLAIS – Frédéric LADRECH par Thomas BOUYSSONNIE – Guillaume LEPERS par Béatrice VAQUIER – Jean REDON par Corine BARTHEROTTE – Jean-Éric ROSIER par Michel LAVILLE – Patricia SUPPI par Xavier CLERC

Absents-excusés : MM. : MM. Josiane BOTTEGA – Angélique CHARBONNIER – Cédric DA SILVA – Christel DELESTRE – Freddy GUEUDIN – Estelle HENAULT-BLINEAU – Didier LALANNE – Catherine LEVEQUE – Xavier MARS – Malika MESSAOUDI-LOUBET – Laurent PERIQUET – Samir ZIANI

Transports/Mobilités – Christelle PRELLON

OBJET : ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE AQUITAINE MOBILITÉ

Nouvelle-Aquitaine Mobilités, syndicat mixte créé en 2018, a pour objectif le développement, la facilitation et la promotion des transports en commun et l'intermodalité. Il est le fruit du partenariat et de la concertation entre la Région et les Autorités Organisatrices de la Mobilités locales. Il assure la coopération de ses membres.

Au-delà d'être un lieu d'échange, de mutualisation des moyens, de définition de stratégies communes pour améliorer la mobilité sur l'ensemble du territoire régional, le syndicat apporte à ses membres des solutions et des outils directement exploitables.

Nouvelle-Aquitaine Mobilités exerce les compétences suivantes :

- Coordonner les services de transport de voyageurs organisés par ses membres.
- Mettre en place un système d'information multimodale à l'intention des usagers (MODALIS).
- Mettre en place une tarification coordonnée permettant la délivrance de titres de transports uniques ou unifiés.
- D'une manière générale, Nouvelle-Aquitaine Mobilités peut réaliser toute étude, concertation ou communication concourant au développement de l'intermodalité ainsi qu'à l'observation et à l'amélioration des services de transport de voyageurs exploités par ses membres au sein de son périmètre.
- Nouvelle-Aquitaine Mobilités peut apporter un concours financier à la mise en œuvre par ses membres de nouveaux services de transport en commun ou l'amélioration de services existants présentant un intérêt syndical.

Le montant annuel de la cotisation est de 13 500 euros par an. Une participation aux investissements est demandée lors de l'intégration au syndicat. Cette subvention d'équipement s'élève à 4 725 euros. Afin de bénéficier de l'ensemble des actions et des outils portés par ce syndicat, mais également de participer activement aux évolutions des services de mobilités à l'échelle régionale.

Considérant l'avis favorable de la commission Transport-Mobilité du 20 mars 2025,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré,
À l'unanimité, décide,

- 1°) **D'approuver** l'adhésion de l'Agglomération du Grand Villeneuvois au syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilité,
- 2°) **De nommer** M. Gérard REGNIER, président de l'agglomération, comme délégué titulaire et Mme Christelle PRELLON, vice-présidente en charge des transports et de la mobilité, comme délégué suppléant afin de représenter l'Agglomération au sein du Comité Syndical et du Comité de Bassin,
- 3°) **D'autoriser** le président à signer tous les actes afférents à cette délibération,
- 4°) **D'inscrire** les crédits nécessaires pour ce dispositif au budget des exercices 2025 et suivants.

Le 03 avril 2025

La Secrétaire de séance,



Béatrice VAQUIER

Télétransmise le :

17 AVR. 2025

Publié le :

17 AVR. 2025

Certifié Exécutoire le :

17 AVR. 2025

Le Président,



Gérard RÉGNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

L'an deux mille vingt-cinq, le six juin, le Comité de Bassin Limousin Périgord du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gilles BEGOUT

Convocation faite le 28 mai 2025

Présents titulaires (4) :

- Monsieur BEGOUT Gilles pour Limoges Métropole
- Monsieur GEORGIADES Olivier pour la Communauté d'agglomération de Grand Périgueux
- Monsieur RINGENBACH Daniel pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
- Monsieur ROUGEOT Patrick pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret

Absents excusés (7) :

- Monsieur AUROY-PEYTOU Thierry pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
- Monsieur BAGNOL Gérard pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
- Monsieur CHANTEGREIL Florian pour la Communauté d'agglomération de Grand Périgueux
- Monsieur EMON Jacky pour Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur LAGEDAMONT Jean-Marie pour Limoges Métropole
- Monsieur LEJEUNE Etienne pour la Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur PRADAYROL Christian pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

AVIS 2025_01 : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE-CORREZE AU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés en date du 25 mars 2025,

Vu les délibérations n°2018_011 du 29 octobre 2018, n°2024_06 du 5 février 2024, n°2024_024 du 15 juillet 2024, n°2024_037 du 16 décembre 2024 et n°2025_004 du 03 février 2025 du Comité Syndical, relatives à la composition des comités de bassin et à la désignation des délégués de bassin,

Vu la délibération n° 2025-02-30 du Conseil Communautaire du 10 avril 2025 relative à la demande d'adhésion de la Haute-Corrèze Communauté au Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Considérant la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

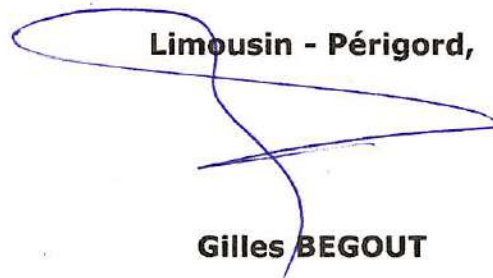
Considérant que les déplacements pendulaires sont de plus en plus imbriqués à l'échelle d'un bassin de mobilités, et non d'une seule agglomération,

Le Comité de Bassin Limousin Périgord donne un avis favorable :

- **Sur l'adhésion de la Communauté de Communes Haute-Corrèze au Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités**

Le Président du bassin

Limousin - Périgord,



Gilles BEGOUT

Délibération n°2025-02-30

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.7

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Adhésion à Nouvelle-Aquitaine Mobilité

| Nombre de membres du conseil | |
|------------------------------|-----|
| En exercice | 101 |
| Présents | 58 |
| Pouvoirs | 17 |
| Votants | 74 |

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} avril 2025 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Gilles Barbe est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

| | | | | | |
|----------------------|---|----------------------|--------------------------|---|------------------------|
| Aubessard Anne-Marie | à | Jean-Pierre Saugeras | Lacrocq Michel | à | Jean-François Michon |
| Betoule Philippe | à | Dominique Miermont | Padilla-Ratelade Marilou | à | Pascal Montigny |
| Bodeveix Jean-Pierre | à | Eric Ziolo | Parrain Céline | à | Christophe Arfeuillère |
| Brugère Philippe | à | Pierre Chevalier | Pesteil Michel | à | Jean-Pierre Guitard |
| Calla Tony | à | Gilles Barbe | Peyrat Nathalie | à | Alain Sivade |
| Delibit Sandra | à | Tony Cornelissen | Sauviat Jean-Marc | à | Philippe Pelat |
| Devallière Sébastien | à | Martine Pannetier | Talvard Françoise | à | Pierrick Cronnier |
| Gantheil Robert | à | Philippe Roche | Ventadour Elisabeth | à | Yoann Fiancette |
| Granet Henri | à | Gilles Magrit | | | |

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Badia Maryse ; Bézanger Joël ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Delbègue Jean-Pierre ; Daniel Delpy ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Jean-Marc Michelin ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Ratelade François (représenté) ; Repezza Guillaume ; Ribeiro Sophie ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représentée) ; Valibus Michèle.

Vu l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.1231-10 et suivants du Code des Transports ;

Vu l'article 30-1 de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs modifiée ;

Vu la loi n°2014-58 du 24 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite MAPTAM ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République, dite NOTRE ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités, dite LOM ;

Vu l'article 111 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2022 portant modification des statuts de Haute Corrèze Communauté ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités ;

Vu les statuts et le Règlement Intérieur du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités ;

Vu la délibération n°2021-02-08a du conseil communautaire en date du 30 mars 2021 approuvant la prise de compétence Mobilité dans le cadre de la loi LOM ;

Le président explique que le Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM) regroupe la Région Nouvelle-Aquitaine, les Départements et les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) membres dans une dynamique régionale pour coordonner les mobilités et favoriser l'intermodalité sur le territoire.

L'adhésion à ce syndicat permettrait à Haute-Corrèze Communauté (HCC), en tant qu'AOM, de bénéficier d'outils et d'ingénierie pour développer les mobilités durables.

Compétences obligatoires du Syndicat Mixte NAM :

- Coordination des services de transport des AOM membres pour une meilleure intermodalité.
- Mise en place d'un système d'information multimodale pour les usagers (Modalis).
- Recherche et mise en œuvre d'une tarification coordonnée et de titres de transport unifiés.

Outils et services existants et à venir du Syndicat Mixte NAM :

- Modalis : un calculateur d'itinéraires multimodal et un système d'information voyageurs affichant les horaires et solutions de transport accessibles.
- Solution d'achat et de validation de titres par smartphone.
- Logiciel TAD Modalis : un outil de réservation et d'optimisation pour les services de transport à la demande, utile aux usagers comme aux exploitants.
- Application Covoit Modalis : une plateforme gratuite pour les usagers, permettant une analyse des flux et la promotion du covoiturage grâce à la création de communautés de covoitureurs.

Délibération n°2025-02-30



- Système de billettique mutualisé entre la Région, les membres du Syndicat et les partenaires.

Le Syndicat permet aussi une ingénierie et un accompagnement technique et stratégique, ainsi qu'un réseau de partenaires, pour déployer des solutions adaptées aux besoins locaux.

L'adhésion de Haute-Corrèze Communauté au Syndicat présente plusieurs avantages :

- l'accès à des outils innovants pour optimiser les services de transport existants (transport à la demande, covoiturage, billettique) ;
- la possibilité de participer à des groupements d'achat pour réduire les coûts ;
- un appui logistique et technique grâce aux solutions mises en place par NAM.

De plus, cette adhésion favorisera une meilleure coordination des offres de transport entre HCC, la Région et les territoires voisins.

Pour son projet de Transport à la Demande, HCC souhaite s'appuyer sur la centrale de réservation et l'application « TAD Modalis » de NAM. L'adhésion au syndicat est donc nécessaire pour en bénéficier.

Le montant annuel de l'adhésion s'élève à 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** l'adhésion de Haute-Corrèze Communauté au Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités pour un montant annuel de 5 000 € ;
- **DESIGNER** un représentant titulaire et un représentant suppléant au Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, ainsi qu'au Comité de Bassin ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les documents contractuels et autres à intervenir.

| A l'unanimité | |
|---------------|----|
| Votants | 74 |
| Pour | 74 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 10 avril 2025

Le Président,
Pierre Chevalier



Délibération n°2025-02-30



Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 033-200081735-20250630-DELIB_2025_026-DE

